

DÉPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE  
DE TREBEURDEN

EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-CINQ du mois de JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN, dûment convoqué le 18 juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BERRE, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

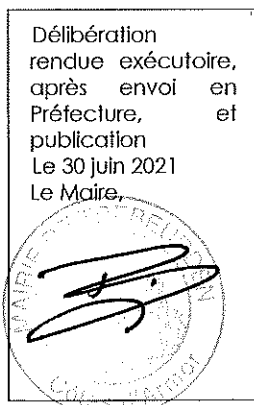
Procurations : BILLIOU à HALNA, LE BIHAN à MAINAGE, LE COZ à VELLA, LE PENVEN à LE HENAFF, MULLER à SCHAEFFER-MORIN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

OBJET :

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020**

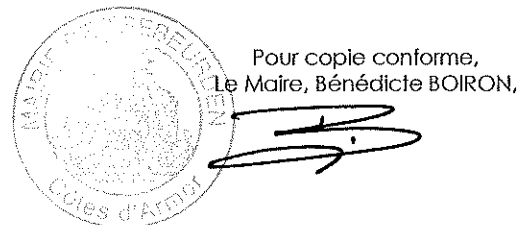


Madame le Maire présente à l'Assemblée les comptes de gestion des comptables publics (Mesdames GUEHENNEUC et MAHE) pour l'exercice 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte** les comptes de gestion 2020 de la Commune, de l'éco-quartier, du service du port de plaisance, de la maison de santé et des pompes funèbres.

Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON,



DÉPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE  
DE TREBEURDEN

EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-CINQ du mois de JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN, dûment convoqué le 18 juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BERRE, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, LE BIHAN à MAINAGE, LE COZ à VELLA, LE PENVEN à LE HENAFF, MULLER à SCHAEFFER-MORIN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET :**

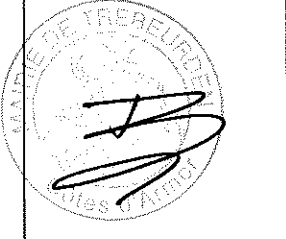
**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF 2020**

Vu la présentation des comptes pour l'exercice 2020 effectuée par Monsieur LE PROVOST, Conseiller délégué,

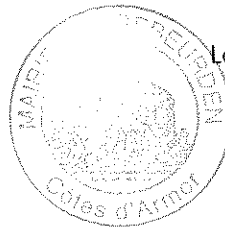
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote, à l'unanimité,**

**- ADOPTE** les Comptes Administratifs 2020 de la Commune, de l'éco-quartier, du service du port de plaisance, de la maison de santé et des pompes funèbres.

Délibération rendue  
exécutoire, après  
envoi en Préfecture,  
et publication  
Le 30 juin 2021  
Le Maire,



Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON



DÉPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE  
DE TREBEURDEN

EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-CINQ du mois de JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 18 juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BERRE, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, LE BIHAN à MAINAGE, LE COZ à VELLA, LE PENVEN à LE HENAFF, MULLER à SCHAEFFER-MORIN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET :**

**BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2020**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'année 2020 et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 789 365,78 euros,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

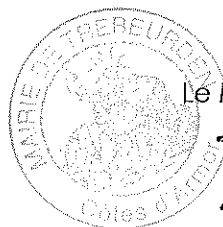
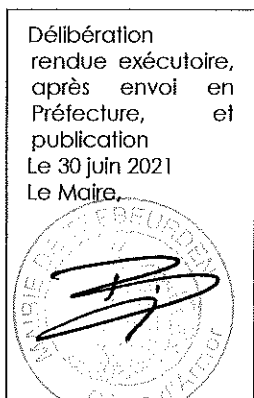
**Pour mémoire : Prévisions budgétaires 2020**

Virement à la section d'investissement .....699 005,50 euros

**Résultat de l'exercice** : excédent .....789 365,78 euros

**Virement à la section d'investissement** .....650 000,00 euros

**Affectation à l'excédent reporté** .....139 365,78 euros



Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON

EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-CINQ du mois de JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 18 juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BERRE, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, LE BIHAN à MAINAGE, LE COZ à VELLA, LE PENVEN à LE HENAFF, MULLER à SCHAEFFER-MORIN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET : ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

Madame le Maire présente à l'Assemblée le budget supplémentaire de la commune, afin d'intégrer les résultats du compte administratif 2020, de procéder à l'affectation du résultat et d'opérer des ajustements nécessaires.

Le budget supplémentaire s'équilibre à 186 798,78 € (172 198,78 € en fonctionnement et 14 600 € en investissement).

**En section de fonctionnement, en dépenses,** les dépenses imprévues (chapitre 022) seront majorées de 168 198,78 € et des crédits supplémentaires seront inscrits à l'article 673 (annulation de titres) pour un montant de 4 000 €.

**En recettes,** il convient d'actualiser le montant des impôts et des dotations suivant les notifications reçues de l'Etat. Ainsi, le chapitre 73 (impôts et taxes) augmente de 132 450 € et le chapitre 74 (dotations) est réduit de 99 617 €. Les modifications d'imputation se traduisent en conséquence par une augmentation de 32 833 € des recettes de gestion. De plus, le montant de l'excédent reporté (139 365,78 €) sera inscrit à l'article 002.

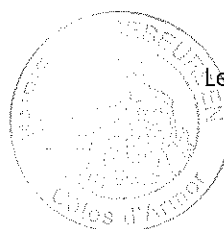
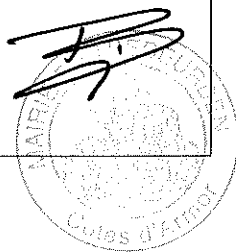
**Pour la section d'investissement, en dépenses,** des crédits sont inscrits à l'article 4581 à hauteur de 14 600 € pour permettre le règlement des travaux sur mandat réalisés par le SDE.

**En recettes,** l'excédent sera reporté à l'article 001 (1 513 673, 17 €), la somme de 650 000 € affectée à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et l'emprunt d'équilibre réduit de la somme de 2 163 673,17 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2021 de la Commune

Délibération rendue exécutoire, après envoi en Sous-Préfecture, et publication Le 30 juin 2021  
Le Maire,  
Bénédicte BOIRON,



POUR COPIE CONFORME,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON,

DÉPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE  
DE TREBEURDEN

EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-CINQ du mois de JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 18 juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BERRE, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, LE BIHAN à MAINAGE, LE COZ à VELLA, LE PENVEN à LE HENAFF, MULLER à SCHAEFFER-MORIN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET : BUDGET ECO-QUARTIER - DECISION MODIFICATIVE N°1**

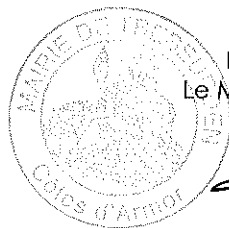
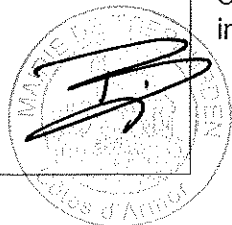
Madame le Maire propose d'adopter une décision modificative n°1 afin de permettre des ajustements en dépenses.

Des augmentations de crédits sont prévues d'une part à l'article 6745 (*subvention aux personnes de droit privé*) à hauteur de 31 800 € pour permettre le versement des subventions des éco-points et d'autre part à l'article 605 pour la réalisation de travaux divers. Ces montants s'ajustent en recettes avec l'inscription des ventes de terrains intervenues en 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget 2021 de l'éco-quartier.

Délibération rendue exécutoire, après envoi en Préfecture, et publication  
Le 30 juin 2021  
Le Maire,  
Bénédicte BOIRON



Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON,

22343 Code INSEE	COMMUNE TREBEURDEN BUDGET ECO-QUARTIER RUE PIERRE MARZIN	DM n°1 2021
---------------------	---	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DM 1 - ECO QUARTIER**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-605-01 : Achats de matériel, équipements et travaux	0.00 €	26 100.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>26 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6745-01 : Subventions aux personnes de droit privé	0.00 €	31 800.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>31 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7015-01 : Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	57 900.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>57 900.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>57 900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>57 900.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>57 900.00 €</b>		<b>57 900.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

DÉPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE  
DE TREBEURDEN

**EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-CINQ du mois de JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 18 juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BERRE, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, LE BIHAN à MAINAGE, LE COZ à VELLA, LE PENVEN à LE HENAFF, MULLER à SCHAEFFER-MORIN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET : BUDGET POMPES FUNEBRES – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Madame le Maire propose d'adopter une décision modificative n°1 afin de permettre de permettre de corriger une erreur matérielle dans le budget.

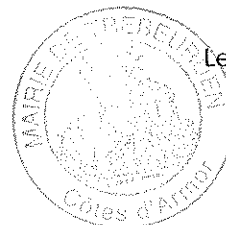
En effet, le report excédentaire de l'année 2019 est inscrit par erreur à l'article 002 (excédent reporté) à hauteur de 3 307 €.

Il convient donc d'annuler cette écriture de report en réduisant le crédit inscrit à l'article R002 à zéro et d'inscrire un montant de 3 307 € à l'article 701 (vente de produits).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget 2021 des pompes funèbres

Délibération rendue exécutoire, après envoi en Préfecture, et publication  
Le 30 juin 2021  
Le Maire,  
Bénédicte BOIRON



Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON,

22343 Code INSEE	COMMUNE TREBEURDEN BUDGET POMPES FUNEBRES	DM n°1 2021
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	3 307.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 307.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-701 : Ventes de produits finis et intermédiaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 307.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 307.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 307.00 €</b>	<b>3 307.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser



EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-CINQ du mois de JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 18 juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BERRE, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, LE BIHAN à MAINAGE, LE COZ à VELLA, LE PENVEN à LE HENAFF, MULLER à SCHAEFFER-MORIN.

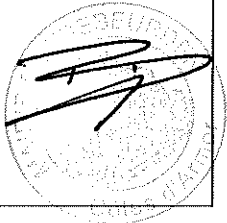
Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET :**

**CENTRE TREB'ACTIV - FIXATION DES TARIFS**

Délibération rendue  
exécutoire, après  
envoi en Préfecture,  
et publication  
Le 30 juin 2021  
Le Maire,



Madame le Maire propose de fixer les tarifs relatifs aux animations du centre « TREB ACTIV ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

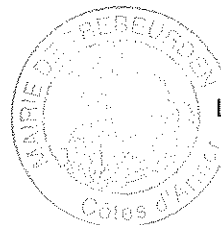
- **DECIDE** de fixer les tarifs suivant le détail ci-après :

- **Animations communales :**

- 3 euros le ticket (de 1 à 3 tickets/séance),
- 20 euros le « Pass 10 » (carnet d'abonnement non nominatif)
- 35 euros le « Pass 20 » (carnet d'abonnement non nominatif)

- **Animations avec intervenant extérieur :** Le tarif des animations avec intervenants extérieurs sera fixé par arrêté selon la convention mise en place.

- **AUTORISE** Madame le Maire à fixer par arrêté municipal les tarifs des activités retenues par la direction du Centre selon les conventions à intervenir avec les prestataires.



Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON

## L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-CINQ du mois de JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 18 juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BERRE, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

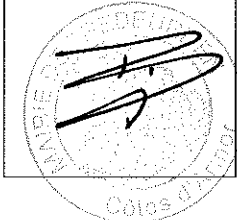
Procurations : BILLIOU à HALNA, LE BIHAN à MAINAGE, LE COZ à VELLA, LE PENVEN à LE HENAFF, MULLER à SCHAEFFER-MORIN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE A LA MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET A LA DEMANDE DE DEROGATION A LA LOI LITTORALE**

Délibération rendue exécutoire, après envoi en Préfecture, et publication  
Le 30 juin 2021  
Le Maire,  
Bénédicte BOIRON,



Par lettre du 27 mai 2021, le Préfet des Côtes d'Armor informait la Commune de l'ouverture de l'enquête publique unique au titre du Code de l'Environnement concernant la mise en conformité du système d'assainissement collectif de la Commune de TREBEURDEN et la demande de dérogation à la loi littoral au titre du code de l'Urbanisme.

Madame Martine VIARD a été désignée Commissaire-Enquêteur pour mener la consultation publique ouverte du 15 juin au 16 juillet 2021.

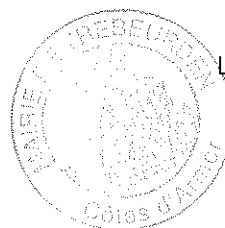
Conformément aux dispositions de l'article R181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est invité à exprimer son avis sur ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L181-1 et R181-38,

Vu l'arrêté Préfectoral du 27 mai 2021 portant ouverture d'une enquête publique unique au titre du Code de l'Environnement concernant la mise en conformité du système d'assainissement collectif de la Commune de TREBEURDEN et la demande de dérogation à la loi littoral au titre du code de l'Urbanisme.

- **EMET un avis favorable** sur le projet de mise en conformité du système d'assainissement collectif de la commune de TREBEURDEN et la demande de dérogation à la loi littorale, dans le cadre de l'enquête publique précitée.



Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON

**EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-CINQ du mois de JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 18 juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

**Présents :** BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BERRE, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

**Procurations :** BILLIOU à HALNA, LE BIHAN à MAINAGE, LE COZ à VELLA, LE PENVEN à LE HENAFF, MULLER à SCHAEFFER-MORIN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET :**

**REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE VILLE – COTE LANNION**  
**ADOPTION DU PERIMETRE ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE**

Délibération  
rendue  
exécutoire  
après envoi  
en Préfecture,  
et publication  
le 30 juin 2021

Le Maire,

Madame le Maire informe l'Assemblée de la réflexion engagée pour l'aménagement de la rue de Lan ar Cleis et de la route de Lannion. Trois points principaux se sont dégagés pour déterminer le programme de travaux :

- **La circulation** : Un plan de circulation devra être réalisé sur l'ensemble de la zone permettant de favoriser les déplacements doux (*piéton et vélo*), intégrant des aménagements de type rue, permettant de réduire la vitesse des automobilistes en particulier au niveau du centre bourg et de points particuliers identifiés.

- **Le paysage** : La rue de Lan ar Cleis constituant l'entrée principale de la ville, le rendu paysagé devra être soigné et une progression paysagère marquera significativement l'arrivée vers la centralité, avec des aménagements végétaux et minéraux (*notamment issus d'une réutilisation de matériaux existants aux ateliers municipaux*).

- **L'environnement** : Une gestion vertueuse des eaux de ruissèlement et une réflexion sur l'éclairage public sont intégrés.

Le périmètre du projet s'étend sur 3 emprises : La zone 1 comprend la rue de Lan ar Cleis et une partie de la route de Lannion (11 800 m<sup>2</sup>), la zone 2 concerne les abords de l'église (4 200 m<sup>2</sup>), la zone 3 couvre la rue de Kernévez (900 m<sup>2</sup>)

L'enveloppe financière est déterminée en fonction de l'emprise du projet et du niveau de finition souhaité des aménagements. Elle s'élève à 2 000 000 € HT, auxquels s'ajoutent les frais annexes (*dont la maîtrise d'œuvre, les études spécifiques, les frais de réseaux et frais divers*).

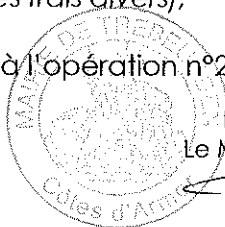
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt-six voix pour et une abstention (Monsieur LANGLAIS),**

- **ADOpte** le périmètre du projet de requalification de l'entrée de ville côté Lannion comportant 3 zones de travaux d'une surface totale de 16 900 m<sup>2</sup>,

- **ADOpte** l'enveloppe prévisionnelle des travaux d'aménagements estimée à 2 000 000 € hors taxes, auxquels s'ajoutent les frais annexes (*dont la maîtrise d'œuvre, les études spécifiques, les frais de réseaux, les frais divers*),

- **DIT** que les crédits seront prévus à l'opération n°201 du budget communal.

Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON



MAIRIE  
DE TREBEURDEN

EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-CINQ du mois de JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 18 juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BERRE, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, LE BIHAN à MAINAGE, LE COZ à VELLA, LE PENVEN à LE HENAFF, MULLER à SCHAEFFER-MORIN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET :**

**AMENAGEMENT DE VOIRIE – RUE LAN AR CLEIS ET ROUTE DE LANNION**  
**AUTORISATION A LANCER LA CONSULTATION DE MAITRISE D'OEUVRE**

Délibération  
rendue  
exécutoire  
Après envoi  
en Préfecture,  
et publication  
le 30 juin 2021

Le Maire,

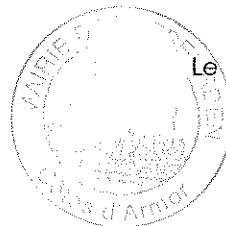
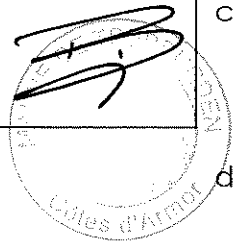
Madame le Maire sollicite l'autorisation de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre qui permettra la définition du projet détaillé d'aménagement de la rue de Lan ar Cleis et de la route de Lannion et de leurs abords.

La procédure retenue pour la sélection du maître d'œuvre est la procédure adaptée prévue par les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et suivants du Code de la commande publique, avec la faculté pour le pouvoir adjudicateur de négocier les conditions du marché public.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Vu** la délibération du 25 juin 2021 approuvant le périmètre et l'enveloppe du projet d'aménagement de voirie de la rue de Lan ar Cleis et de la route de Lannion,

- **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation selon la procédure adaptée prévue par les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et suivants du code de la commande publique afin de sélectionner un maître d'œuvre pour le projet d'aménagement de la rue de Lan ar Cleis et de la route de Lannion,
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce nécessaire à la sélection d'un maître d'œuvre dans le cadre de cette procédure.
- **DIT** que les crédits seront prévus à l'opération n°201 du budget communal.



Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON

DÉPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE  
DE TRÉBEURDEN

EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-CINQ du mois de JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 18 juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BERRE, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, LE BIHAN à MAINAGE, LE COZ à VELLA, LE PENVEN à LE HENAFF, MULLER à SCHAEFFER-MORIN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET : AUTORISATION A SIGNER DEUX CONVENTIONS AVEC ENEDIS**

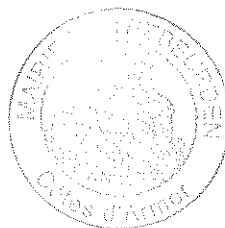
Délibération rendue  
exécutoire, après  
envoi en Préfecture,  
et publication le  
30 juin 2021  
Le Maire,  
Bénédicte BOIRON

Madame le Maire soumet à l'Assemblée les projets de convention de servitudes avec la société ENEDIS permettant la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux électriques à Traou Meur sur les parcelles cadastrées section AH n°492 et n°493.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Maire à signer avec la société ENEDIS une convention particulière de servitude fixant les conditions d'occupation du domaine public dans le cadre de la réalisation de travaux (*pose d'un câble souterrain et d'un coffret*) sur les parcelles AH n°492 et n°493 au lieu-dit Traou Meur.

- **AUTORISE** le Maire à signer avec la société ENEDIS une convention particulière de servitude fixant les conditions d'occupation du domaine public dans le cadre de réalisation de travaux (implantation d'un poteau) sur la parcelle AH n°492 au lieu-dit Traou Meur.



Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON

DÉPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE  
DE TRÉBEURDEN

**EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-CINQ du mois de JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 18 juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BERRE, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, LE BIHAN à MAINAGE, LE COZ à VELLA, LE PENVEN à LE HENAFF, MULLER à SCHAEFFER-MORIN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET :**

**AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION**

Madame le Maire soumet à l'Assemblée le projet de convention à signer avec la société Orange pour la réalisation des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communication électronique route de Lannion et rue de Lan ar Cleis, qui s'inscrivent dans la convention cadre signée avec le SDE.

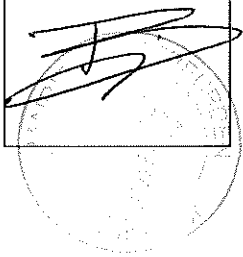
Le montant de la prestation s'élève à 3 098,53 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

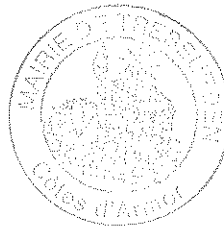
- **AUTORISE** le Maire à signer avec la société ORANGE une convention particulière relative à la réalisation des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communication électronique route de Lannion et rue de Lan ar Cleis.

Délibération  
rendue exécutoire,  
après envoi en  
Préfecture, et  
publication le 30  
juin 2021

Le Maire,  
Bénédicte BOIRON



Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON,



## L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-CINQ du mois de JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 18 juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BERRE, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, LE BIHAN à MAINAGE, LE COZ à VELLA, LE PENVEN à LE HENAFF, MULLER à SCHAEFFER-MORIN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

### OBJET :

### GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE 2021 TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS

Madame le Maire expose qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, constitue une compétence obligatoire de la Lannion-Trégor Communauté.

Selon les articles L.2422-5 à L.2422-13 du Code de la Commande Publique relatifs à la maîtrise d'ouvrage déléguée entre personnes publiques, les communautés d'agglomération peuvent donner mandat à une autre collectivité territoriale d'exercer, en son nom et pour son compte, certaines attributions relevant de la maîtrise d'ouvrage.

Aussi des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage doivent être passées entre la communauté et les communes, afin de déterminer les opérations à réaliser pour 2021 et leur montant.

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la communauté à la commune pour l'année 2021 et précise que la délibération adoptée par le bureau exécutif de LTC le \*\*\*\* 2021 contient des montants permettant d'ouvrir des crédits pour la réalisation des projets qu'il conviendra d'actualiser par avenant à l'issue des études.

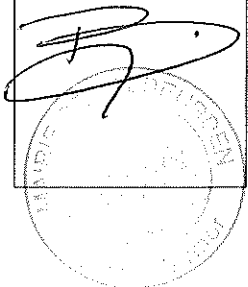
Pour la Commune, les opérations prévues sur le réseau d'eaux pluviales urbaines sont les suivantes : travaux de réalisation de branchements (*crédits ouverts à hauteur de 5 000 €*), et travaux divers (*dépense prévisionnelle de 10 000 € TTC*).

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération à la commune pour les opérations prévues sur le réseau des eaux pluviales urbaines au cours de l'année 2021,

- **APPROUVE** la liste de opérations suivantes, dont les montants prévisionnels restent à déterminer : travaux de réalisation de branchements (*crédits ouverts à hauteur de 5 000 €*), et travaux divers (*dépense prévisionnelle de 10 000 € TTC*).

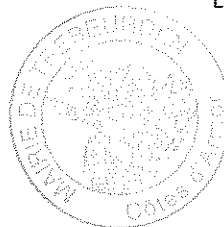
Délibération rendue exécutoire, après envoi en Préfecture, et publication  
Le 30 juin 2021  
Le Maire,  
Bénédicte BOIRON,



- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de gestion des eaux pluviales urbaines avec Lannion-Trégor Communauté et tout document relatif à ce dossier, notamment l'avenant fixant les montants définitifs des opérations.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021 au chapitre 45 en dépenses et en recettes.

Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON



A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. BOIRON", written over a horizontal line.



**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-CINQ du mois de JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 18 juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BERRE, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, LE BIHAN à MAINAGE, LE COZ à VELLA, LE PENVEN à LE HENAFF, MULLER à SCHAEFFER-MORIN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET :**

**GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES**  
**AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE 2020**

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 février 2020 par laquelle le Conseil Municipal approuvait la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'année 2020 dans le cadre de conventions de mandat pour des travaux rues de Trozoul et de Molène (dépense prévisionnelle de 2 000 € TTC), traverse de la Fontaine (2 000 € TTC) et Tresmeur port (20 000 € TTC).

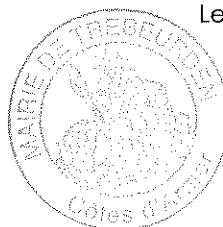
Lorsque des travaux sont envisagés, des avenants financiers sont à établir pour mettre à jour les montants prévisionnels.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée pour l'année 2020, portant sur la réalisation des travaux Traverse de la Fontaine pour un montant de 5 300 €.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021 au chapitre 45 en dépenses et en recettes.

Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON



Délibération rendue exécutoire, après envoi en Préfecture, et publication Le 30 juin 2021  
Le Maire,  
Bénédicte BOIRON,

